



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 41

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

---

## OBJET :

DE-19-12-1-48) CREATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DU CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL "LES PRIMEVERES" SITUE A HABERE-POCHE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de permettre la location du centre de vacances municipal « Les Primevères » situé à Habère-Poche (Haute-Savoie) ;

Considérant la nécessité de créer une tarification pour la location du centre de vacances ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 11 décembre 2019,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le principe d'une tarification pour la location du centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche (Haute-Savoie), en dehors des périodes d'utilisation par la Ville.

ARTICLE II : Cette tarification s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sera actualisable annuellement.

ARTICLE III : Les recettes seront imputées aux chapitre et article correspondants au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*